

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 13 décembre 2011**  
sous la présidence de M. Francis WOLF  
**Commune de MOMMENHEIM**

Présents : - M. Alain BIETH - M. André FLECK - Mme Simone HARTEK - Mme Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Bernadette MATHERN - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absents excusés :- M. Joseph AMMANN donne procuration à M. Jeannot KLEIN.  
- M. Arnaud GLASSER donne procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER.  
- Mme Christine HEITZ donne procuration à M. Eric MULLER.  
- Mme Geneviève LAUSECKER donne procuration à M. André FLECK.  
- M. Gérard MITTELHAEUSER donne procuration à M. Alain BIETH.  
- M. Jean-Luc GWISS.

**M. le Maire salue les élus, adresse ses félicitations à M. Arnaud GLASSER et à son épouse pour la naissance de leur fille Méline.**

***L'assemblée se compose de 17 élus représentés, 12 élus présents : le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h05.***

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 8 novembre 2011.
3. Modification de la liste de la voirie d'intérêt communautaire et du relevé des entrées de ville.
4. Rapport d'activité de 2010 de la Communauté de communes de la Région Brumath.
5. Précisions complémentaires sur la Taxe Locale de la Publicité Extérieure.
6. Bulletin Municipal : tarifs des encarts publicitaires.
7. Compte-rendu de la réunion de la Commission des travaux du 16 novembre 2011.
8. Divers

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER secrétaire de la présente séance, assistée par Mme Anne-Rose KLASSER.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **2. Approbation du PV de la séance du 8 novembre 2011**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2011.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2011 par*  
**Voix POUR : 15**  
**ABSTENTIONS : 2**

### **3. Modification de la liste de la voirie d'intérêt communautaire et du relevé des entrées de ville.**

Rapporteur : M. le Maire :

L'étendue de la compétence voirie figure dans les statuts de la Communauté de Communes définis par arrêté préfectoral du 30 décembre 2009.

La Communauté de Communes est ainsi compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des entrées de Ville situées sur RD dans les limites fixées par une liste jointe en annexe 1 des statuts.

Cette limite est matérialisée par le panneau d'entrée d'agglomération conformément aux relevés photographiques réalisés le 13 février 2009.

Or, depuis cette date, la Commune de Mommenheim a réalisé un aménagement au niveau de l'entrée Sud-Ouest de son agglomération, sur la Route Départementale 32 (vers Waltenheim-sur-Zorn). Celui-ci comprend notamment la création d'une piste cyclable conduisant jusqu'aux installations sportives situées en limite d'agglomération. Afin de sécuriser cet aménagement, le panneau d'agglomération a été déplacé en aval du stade.

Dans ces conditions, il y a lieu de mettre à jour l'annexe 1 des statuts afin de tenir compte d'une part, des aménagements réalisés par la Commune de Mommenheim et d'autre part, du déplacement du panneau d'entrée d'agglomération correspondant.

A cet effet, dans l'annexe 1, le relevé photographique de l'entrée sud-ouest de l'agglomération de Mommenheim, sur la RD 32 (vers Waltenheim-sur-Zorn) en date du 13 février 2009 est remplacé par un relevé photographique, actualisé au 21 novembre 2011.

Par ailleurs, la Communauté de Communes est compétente pour le réaménagement, la gestion et l'entretien des voies existantes, y compris les accessoires de voirie, classées ou à classer dans le domaine public et ouvertes à la circulation correspondant aux critères techniques précisés en annexe 2 des statuts. Il est précisé que les travaux relevant des pouvoirs de police du Maire (déneigement, élagage, balayage) ne relèvent pas des compétences de la Communauté de Communes.

Conformément à l'annexe 2 des statuts, pour être reconnue d'intérêt communautaire, une voie doit comprendre les équipements suivants :

- le réseau d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales),
- l'adduction d'eau potable (sauf si cela n'est pas nécessaire),
- l'éclairage public,
- les éléments de voirie caractérisés par :

Une fondation de chaussée répondant aux besoins de circulation.

Une couche de roulement en enrobés ou pavés.

Un ou des caniveaux rigoles y compris bouche d'égout ou avaloir.

Les bordures et revêtement de trottoirs si la largeur entre le bâti le permet.

Cette définition est suivie de la liste des voies répondant à ces critères.

<b>commune</b>	<b>nom des rues</b>
Bernolsheim	rue des Lilas
Bernolsheim	rue des Mirabelliers
Bernolsheim	rue du Sable
Bernolsheim	rue des Vignes
Kriegsheim	rue Bellevue
Mommenheim	rue des Merisiers
Mommenheim	rue des Noisetiers

Les travaux de voirie effectués au cours des dernières années par les Communes permettent de compléter l'annexe 2 des statuts, par de nouvelles voies répondant aux caractéristiques ci-dessus. Il s'agit en l'occurrence des rues suivantes :

commune	nom des rues	travaux effectués
Mommenheim	rue des Merisiers	extension de la rue
Mommenheim	rue des Noisetiers	extension de la rue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les aménagements réalisés par la commune de Mommenheim au niveau de l'entrée sud-ouest de son agglomération, sur la RD 32 (vers Waltenheim-sur-Zorn)

Vu la nécessité de déplacer le panneau d'agglomération en aval du stade pour sécuriser cet aménagement,

Vu les travaux de voirie effectués par la Commune, à savoir :

commune	nom des rues
Mommenheim	rue des Merisiers
Mommenheim	rue des Noisetiers

Considérant que les rues susvisées répondent aux critères techniques de la voirie d'intérêt communautaire.

Considérant qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède, de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes, en particulier les annexes 1 et 2.

**APPROUVE**

- l'annexe 1 « création, aménagement et entretien des entrées de ville, situées sur RD » (la limite est matérialisée par le panneau d'entrée d'agglomération conformément aux relevés photographiques du 13 février 2009 et du 21 novembre 2011
- l'annexe 2 « mise à jour de la voirie d'intérêt communautaire » des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Brumath

#### **CHARGE le Maire**

- de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes et à Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin.
- de toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

### **4. Rapport d'activité de 2010 de la Communauté de Communes de la Région Brumath.**

Rapporteur : M. le Maire.

En application des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Brumath. Ce rapport portant sur l'année 2010 est à la disposition des Conseillers et consultable en Mairie.

Le rapport est présenté en trois volets principaux :

#### I. La Communauté de Communes en pratique :

Le rapport retrace des données générales sur les actions de la CCRB au profit des Communes membres.

Ce premier rapport reprend la carte du territoire, la composition du bureau, du conseil communautaire et des commissions.

Il présente le compte administratif 2010, les dépenses en section de fonctionnement d'un montant de 3 852 208,40€ et les recettes de fonctionnement de 5 453 563,36€. Le budget principal s'élève à 11 643 832,23€

L'excédent total, de 3 189 574,40€ est affecté entotalité en investissement en 2011.

#### II. L'Administration générale

L'effectif en fin d'année 2010 de la collectivité est de 74 agents.

#### III. Les Compétences

Les compétences se déclinent en 9 points:

##### 1. L'enfance et la jeunesse:

- Ouverture d'une antenne petite enfance à Brumath fin 2009.
- Diagnostic enquête auprès des jeunes de 11 à 15 ans sur leurs préoccupations, leurs modes de vie et leurs envies.

Perspectives 2011 : Plateforme petite enfance : réalisation d'un diagnostic de l'offre de garde sur le territoire.

##### 2. Les affaires scolaires.

- Poursuite des travaux de restructuration et d'extension de l'école de Kriegsheim-Rottelsheim et construction d'une structure périscolaire attenante.
- Réalisation d'une étude thermique dynamique de l'école des remparts à Brumath.
- Choix du site d'implantation et lancement des études en vue de la construction d'une

- école intercommunale sur le RPI Sud à Donnenheim.
- Travaux portant sur la mise en sécurité des locaux et des économies d'énergies.
- Mise en œuvre du PPMS.
- Réorganisation du temps de travail des ATSEM. (chaque classe est dotée d'une ATSEM).
- Optimisation de l'intervention des services techniques dans les écoles.

### 3. L'accueil périscolaire :

- Une couverture complète du territoire.
- Les repas proposés durant les temps d'accueil. (3 900 repas sont livrés pour la Commune de Mommenheim).
- La structure « Les malicieux » a décliné les thèmes de la citoyenneté et de la découverte interculturelle.
- Edition d'un ouvrage « Raconte- moi mes droits ».

### 4. Développement économique :

- Plateforme départementale d'Activités de la région de Brumath.

Perspectives 2011 : Fin de l'aménagement de la 1ère tranche de la Plateforme et début des travaux de la tranche 2, Installation de la 1ère entreprise sur la Plateforme fin 2012.  
Fin de la procédure d'expropriation des terrains.

M. Alain BIETH précise que les premiers travaux d'aménagement de la voirie ont coûté 2.6 millions d'Euros.

M. le Maire confirme l'annonce faite dans les journaux concernant l'installation de la Société SEW USOCOM dans la PDA. Cette dernière prévoit de créer environ 400 emplois.

### 5. Ordures ménagères :

- Mise en place d'une recyclerie à Mommenheim.
- Remise en état de l'ancienne décharge de Mommenheim.
- Etude en vue de l'instauration de la redevance incitative.

*Arrivée de M. Gérard MITTELHAEUSER à 19h35.*

M. Alain BIETH indique que la redevance incitative sera appliquée en 2013, sur le principe du « pollueur payeur ». La redevance incitative a pour objectif de réduire les tonnages d'ordures ménagères. Il sera procédé à une facturation à blanc pendant six mois, afin de présenter une nouvelle base de facturation aux usagers. L'accessibilité à la déchèterie reste dans l'immédiat libre pour les particuliers mais sera payante pour les professionnels conformément au règlement en vigueur.

*Arrivée de M. Joseph AMMANN à 19h40.*

*Arrivée de M. Jean-Luc GWISS à 19h43.*

### 6. Cours d'eau :

- Travaux de restauration et de curage des cours d'eau suite à la tempête de 1999.

### 7. Voirie et éclairage public :

- Aménagement de la rue des Roses à Bernolsheim
- Aménagement de la rue de Hochfelden, des Romains à Brumath.
- Aménagement devant l'école de Kriegsheim.
- Aménagement de la rue du Moulin à Mittelschaeffolsheim.

M. le Maire mentionne qu'il existe une grande variété de luminaires sur tout le territoire et qu'il faudrait uniformiser le matériel de l'éclairage public.

Mme Bernadette MATHERN précise que la Zone Artisanale est très éclairée et se demande si cela est nécessaire.

#### 8. Lecture publique :

- Formalisation de la démarche et élaboration d'une « charte de lecture publique ».
- Construction de la médiathèque.

#### 9. Les gens du voyage :

- Les infrastructures.
- Les actions menées pour améliorer le fonctionnement.
- Coordination sociale.

M. le Maire informe l'assemblée, que l'accueil des gens du voyage s'améliore petit à petit. Déductions faites de toutes les aides, 20 000€ restent à la charge de la Communauté de Communes tous les ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### 5. Précisions complémentaires sur la Taxe Locale de la Publicité.

Rapporteur : M. le Maire.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a instauré la TLPE le 23 juin 2011.

La société C.T.R conseille de se prononcer sur le champ d'application tarifaire des pré-enseignes et des enseignes numériques même en l'absence de dispositif sur le ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Vu** l'article L2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ▶ ANNEXE à la délibération du 23 juin 2011 la décision suivante :
- ▶ DEFINIT la taxe sur les publicités extérieures et les préenseignes numériques par application de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, aux tarifs de droit commun, il s'agit de :

Publicités numériques	< 50 m <sup>2</sup>	45€
	> 50 m <sup>2</sup>	90€
Préenseignes numériques	< 50 m <sup>2</sup>	45€
	> 50 m <sup>2</sup>	90€

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## 6. Bulletin Municipal : Tarifs des encarts publicitaires.

Rapporteur : M. le Maire

M. Le Maire mentionne qu'il est nécessaire de se prononcer sur les tarifs des encarts publicitaires. Il est proposé de reconduire les tarifs de 2010. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de maintenir les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal suivants :

➤ ½ page	250 € TTC
➤ 1/3 page	200 € TTC
➤ 1/4 page	150 € TTC
➤ 1/8 page	100 € TTC
➤ 1 page entière	500 € TTC
➤ 4 <sup>ème</sup> de couverture (page entière)	600 € TTC
➤ ½ page en 4 <sup>ème</sup> de couverture	300 € TTC

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## 7. Compte-rendu de la réunion de la Commission des Travaux du 16 novembre 2011.

Rapporteur : M. Alain BIETH.

M. Alain BIETH rappelle les travaux envisagés lors de la réunion de la Commission Travaux du 16 novembre 2011 :

- Remplacement des fenêtres, des portes et des portes de garage.
- Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics aux **Personnes à Mobilité Réduite**.

M. le Maire donne lecture de la circulaire de la Préfecture du 12 décembre, concernant l'appel à projets 2012. Cet appel à projets est destiné aux communes éligibles au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Les projets de travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public sont susceptibles de se voir octroyer une aide de 30 à 40% sur le montant HT du projet. La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 31 janvier 2012.

M. Le Maire estime qu'il serait plus judicieux d'envisager un programme global de mise aux normes des bâtiments en incluant le sas d'entrée de la Mairie ainsi que l'installation d'un ascenseur et demande aux conseillers de s'exprimer sur le sujet.

M. Joseph KUHN, souligne qu'un tiers des travaux serait subventionné et que la demande d'aide n'engage en rien pour l'instant la Commune.

M. Eric MULLER trouve aberrant d'avoir à installer un ascenseur au sein de la Mairie.

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER n'en voit pas la nécessité.

M. Maurice SCHERER pense que la demande de subvention peut toujours être faite.

M. le Maire propose de porter ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le 10 janvier 2012.

## 8. Divers.

Distinction : La Commune a été primée d'une libellule. Cette distinction récompense les Communes ayant adhéré et mis en œuvre une démarche « Zéro pesticide ».

La distinction sera remise par la FREDON Alsace au SDEA de Haguenau le 12 janvier 2012 à 9h.

Dates à retenir : M. le Maire informe les membres que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le **10 janvier 2012**.

La réception des Vœux du Nouvel An est programmée le **5 janvier 2012** à 19h dans la salle socio-éducative.

La réception des Vœux du Nouvel An de la Commune de Vimbuch est prévue le **8 janvier 2012**.

Le jeudi **12 janvier 2012** se tiendra une réunion de présentation d'implantation d'une antenne relais du groupe Orange.

La société BEREST présentera le **18 janvier 2012** à 20h aux propriétaires fonciers, les travaux à réaliser dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses.

Le mardi **24 janvier 2012** à 20h se tiendra une réunion de réflexion sur le devenir de la ferme KRAUTH en présence d'un conseiller de l'Association du Patrimoine.

Friehjohr fer unseri Sproch : Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER précise que la manifestation

« E Friehjohr fer unseri Sproch » initialement prévue le 24 mars 2012 se tiendra le 17 mars 2012.

Le nettoyage de printemps est programmé le 24 mars 2012.

Visite du Père Noël : M. Joseph KUHN signale que le Père Noël rendra une visite aux écoliers le jeudi 15 décembre à 14h.

Marché de Noël /Illuminations :

M Jeannot KLEIN adresse ses remerciements aux collègues de l'OMS, aux associations et en particulier au Président de l'Association Cadre de Vie Embellissement pour la décoration.

Bulletin municipal: M. Jeannot KLEIN rappelle que les articles pour le bulletin municipal ont été retransmis aux associations et qu'une séance de relecture aura lieu entre Noël et Nouvel An.

L'OMS Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports se réunira le **26 janvier 2012** à 20h.

M. le Maire remercie les membres du Conseil et leurs conjoint(e)s, pour leur bonne volonté, leur implication lors des nombreuses manifestations de l'année, tout particulièrement en fin d'année, lors du marché de Noël, du concert donné par la chorale de Vimbuch et de la fête des aînés.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes à l'ensemble du Conseil ainsi qu'une bonne année 2012 et invite l'assemblée à la traditionnelle collation de fin d'année.

*Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 20H25.*

Mommenheim, le 4 janvier 2012

Le Maire

M. Francis WOLF